



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0665**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Politique numérique - Attribution d'une subvention à l'association LDigital pour l'année 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0665**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Politique numérique - Attribution d'une subvention à l'association LDigital pour l'année 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I - Contexte

L'association LDigital émane de la fondation LDigital (fondation abritée de la Fondation pour l'Université de Lyon) créée en 2017 pour favoriser la mixité dans les métiers du numérique.

Il est constaté une faible représentation des femmes dans l'univers du numérique, manque qui a par ailleurs tendance à s'aggraver au fil des années. Selon plusieurs études en effet, les femmes représentent à peine 20 % des postes liés aux métiers numériques, déficit qui se retrouve plus largement dans les filières technologiques.

Face aux difficultés de recrutement des entreprises afin de garantir la mixité dans le secteur des technologies, il faut aujourd'hui envisager les opportunités offertes par les transitions professionnelles de femmes qui souhaitent se réorienter dans les filières numériques et les soutenir dans cet effort face aux difficultés qu'elles rencontrent. Par ailleurs, les jeunes filles se désintéressent des opportunités des métiers du numérique lors du choix d'orientation. Des raisons d'image, de biais ancrés, de stéréotypes autour de cet environnement les conditionnent et provoquent un détournement des parcours et des formations associés.

Afin d'aider le territoire métropolitain à favoriser la mixité dans ce secteur, l'association LDigital mène de nombreux projets pour, notamment, déconstruire les stéréotypes de genre qui entravent les femmes dans leur choix d'intégrer des formations ou les métiers du numérique.

Les 3 mots d'ordre de l'association sont : éduquer, accompagner, collaborer.

II - Objectifs de la Métropole de Lyon

Dans sa politique numérique, la Métropole s'attache à favoriser l'inclusion numérique pour le plus grand nombre, que ce soit pour lutter contre la fracture sociale mais également pour s'assurer d'un rééquilibrage auprès de l'ensemble de la population dans l'accès aux métiers du numérique.

LDigital est un solide réseau de structures partenaires, associatives, institutionnelles ou privées, fortement impliquées dans les actions en faveur de la mixité.

Les objectifs poursuivis par l'association sont les suivants :

- l'éducation : casser les stéréotypes de genre autour des métiers du numérique auprès des jeunes et particulièrement des jeunes filles que l'association s'attache à encourager par des témoignages de femmes s'épanouissant dans les métiers du numérique et en faisant découvrir les métiers associés,
- la reconversion : l'association LDigital encourage les femmes à la reconversion en déplaçant les freins et les limites qu'elles peuvent s'imposer et en leur montrant la voix par des témoignages de portraits inspirants,
- la collaboration avec les entreprises.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020

Le bilan 2020 de l'association LDigital fait état de plus de 1 600 femmes orientées ou accompagnées, plus de 100 acteurs mobilisés, plus de 20 entreprises rencontrées.

Plus spécifiquement :

- reconduction de l'action "Hour of Code" au sein des collèges de la Métropole : action de sensibilisation auprès de 3 000 collégiens des classes de 6^{ème} pour les initier au numérique,
- portraits inspirants : valorisation de parcours de femmes dans le numérique, co-identification de profils, réédition et diffusion large du document,
- travail sur l'insertion des femmes à travers notamment, la charte des 1 000 et la participation à la semaine de l'emploi et de l'insertion,
- animation d'un local, nouveau lieu dédié aux actions portées par LDigital au 1 bis rue de la Charité à Lyon.

IV - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel

L'association LDigital souhaite proposer, en 2021, 2 actions pour accompagner les femmes en réorientation professionnelle dans ce secteur économiquement très actif et accompagner les jeunes dans leur orientation :

- action 1 : accompagner les femmes en situation de transition professionnelle s'orientant dans les métiers du numérique. Il s'agit d'expérimenter 2 accompagnements d'une vingtaine de femmes lors de 6 ateliers organisés sur 8 semaines, soit au total un objectif de 40 femmes accompagnées en 2021,
- action 2 : garantir que les jeunes femmes s'orientent vers les métiers du digital le plus en amont possible. Sensibilisation des élèves de 3^{ème} aux métiers du numérique avec un objectif de plus de 2 000 élèves touchés, soit 80 classes de 3^{ème} sur le territoire de la Métropole.

V - Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
gestion de projet, coordination	17 550	Métropole	20 000
communication	10 500	Pôle emploi	8 000
ingénierie pédagogique	3 750	locaux	800
		French Tech One	3 000
Total	31 800	Total	31 800

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association LDigital pour son programme d'actions 2021, montant identique à 2020.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2021, d'un montant total de 20 000 € au profit de l'association LDigital,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association LDigital, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O2626.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.